DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME BRIGITTE DEVESA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 17 Octobre 2017

OBJET : Subvention allouée à l'association IMAJE Santé- Actions de prévention en faveur de la santé des jeunes - Exercice 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de fixer à 80 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'association IMAJE Santé au titre de l'exercice 2017, pour les actions en faveur de la santé des jeunes;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec l'association une convention de subvention de fonctionnement selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée